

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le **6 septembre 2022** à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Linda Bouchard
Siège #2 - Renald Béliveau
Siège #3 - Richard Boivin
Siège #4 - Réal Cameron
Siège #5 - Réjean Boulanger
Siège #6 - Rachelle Audet

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Martine Brouard.
Lynda Fillion, directrice générale et greffière-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte.
Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 # 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway sera devant public.

2022-09-200

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 8 AOÛT 2022**
- 4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 8 août 2022**
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 - Sécurité incendie**
 - 6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie**
 - 6.1.2 - Résolution pour autoriser le paiement des factures à la municipalité de St-Romain lors de l'intervention au bureau municipal et pour l'intervention de sécurité pour le fil tombé près du 475 rte 161 Nord**
 - 6.1.3 - Résolution pour signer l'entente incendie St-Romain pour 15 ans avec révision au trois ans et ajustement de la contribution financière au besoin**
 - 6.2 - Sécurité civile**
- 7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT**
 - 7.1 - Rapport des tests d'eau potable**
 - 7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées**
 - 7.3 - Résolution pour autoriser un nouveau budget de 10 000.00 \$ pour l'étude hydrogéologique du nouveau puits**
 - 7.4 - Résolution pour obtenir un acte notarié interdisant des activités à risque de contamination sur la partie du lot 3 190 385 ou demande d'achat de la partie**
- 8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES**
- 9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME**

- 9.1 -** Résolution pour autoriser la notaire Me Louise Aubert à rédiger la promesse de vente du lot 6 322 822 du parc industriel et autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer la promesse de vente avec les Entreprises Marchand & Frères inc.
- 9.2 -** Résolution pour autoriser la vente aux Entreprises Marchand & Frères inc. du lot 6 322 852 du parc industriel et pour autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'acte de vente avec les Entreprises Marchand & Frères inc.
- 9.3 -** Résolution pour payer deux baux au MERN pour le parc Stornoway, bail # 609046 00 004 et le bail # 609046 00 002
- 10 - LOISIRS - CULTURE**
 - 10.1 -** Résolution pour payer la facture des extras et de la soumission à Les Constructions Simocam pour la rénovation du chalet des loisirs-Projet accessibilité.
- 11 - LÉGISLATION**
- 12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 12.1 -** Comptes à payer
 - 12.2 -** Dépenses récurrentes du mois d'août 2022
 - 12.3 -** Rapport de la petite caisse au 1er septembre 2022
 - 12.4 -** Résolution pour verser une contribution à la Fondation québécoise du cancer- Campagne corporative 2022
 - 12.5 -** Résolution pour autoriser la directrice générale à participer au colloque de Zone à Lac-Mégantic et à payer les frais d'inscription de 90.00 \$
 - 12.6 -** Résolution pour verser 100 \$ à chaque finissant du secondaire V de Stornoway
 - 12.7 -** Résolution pour verser une contribution financière pour l'année 2022-2023 à l'organisme Place aux jeunes du Granit
 - 12.8 -** Résolution pour renouveler l'adhésion de la Chambre de commerce et d'industrie Région de Mégantic
 - 12.9 -** Résolution pour transférer et 100 000. \$ du compte Avantage entreprise au compte Épargne avec opérations et 102 552.61 \$ pour payer les factures du projet accessibilité
 - 12.10 -** Résolution pour accepter l'offre de service Cain Lamarre pour l'année 2023
- 13 - RÉSEAUX ROUTIERS**
 - 13.1 -** Rapport de l'inspecteur en voirie
 - 13.2 -** Résolution pour autoriser le premier versement d'Excavation Bolduc
- 14 - TECQ 2019-2023**
- 15 - CORRESPONDANCE**
- 16 - VARIA**
 - 16.1 -** Ajout
 - 16.2 -** Ajout
 - 16.3 -** Ajout
- 17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS**
 - 17.1 -** Voirie - Réjean Boulanger
 - 17.2 -** Bibliothèque - Rachelle Audet
 - 17.3 -** Transautonomie - Réal Cameron
 - 17.4 -** Conseil d'établissement d'école - Linda Bouchard
 - 17.5 -** Loisirs - Richard Boivin
 - 17.6 -** Famille et aînés - Réal Cameron
 - 17.7 -** SDE du Granit - Réjean Boulanger
 - 17.8 -** Sécurité civile, Croix-Rouge - Renald Béliveau
 - 17.9 -** Comité de développement - Linda Bouchard

- 17.10** - COGESAF - Sacha Simoneau-Roy
- 17.11** - Parc Stornoway - Réal Cameron
- 17.12** - Parc Frontenac - Martine Brouard
- 17.13** - Village-relais - Linda Bouchard
- 17.14** - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet

- 18** - MOT DE LA MAIRESSE
- 19** - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20** - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tout le monde confirme avoir reçu une copie. Une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par Renald Béliveau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 8 AOÛT 2022

La directrice générale fait le suivi du conseil ordinaire du lundi 8 août 2022.

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2022-09-201

4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 8 août 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune explication supplémentaire n'est demandée;

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Sécurité incendie

6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie

Le réservoir du North Hill mesure 42 pouces. Le niveau d'eau est demeuré le même. Le réservoir de la Route 108 mesure 78 pouces .Le niveau d'eau est demeuré le même. Le réservoir de la Route 161 mesure 100 pouces. Le niveau d'eau est demeuré le même. Les réservoirs du centre communautaire et de la halte routière sont pleins. Ils sont demeurés au même niveau.

2022-09-202

6.1.2 - Résolution pour autoriser le paiement des factures à la municipalité de St-Romain lors de l'intervention au bureau

municipal et pour l'intervention de sécurité pour le fil tombé près du 475 rte 161 Nord

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a eu besoin de l'intervention du service incendie lors de l'intervention au bureau municipal et pour l'intervention de sécurité pour le fil tombé près du 475 rte 161 Nord.

Il est proposé par Linda Bouchard

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures présentées par la municipalité de St-Romain pour les interventions au bureau municipal et pour l'intervention de sécurité pour le fil tombé près du 475 rte 161 Nord, pour un montant de 1726.61 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2022-09-203

6.1.3 - Résolution pour signer l'entente incendie St-Romain pour 15 ans avec révision au trois ans et ajustement de la contribution financière au besoin

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une entente signée avec la municipalité de St-Romain depuis le 12 octobre 1989;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stornoway désirent continuer de se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à la protection contre l'incendie;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente avait été révisé en 2020-2021 et présentée aux anciens conseils en 2021;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière annuelle est payable en deux versements égaux de 15 000. \$ en avril et en octobre;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente aura une durée de quinze ans et se renouvellera automatiquement par périodes successives de trois ans au même moment que la révision de la contribution financière qui sera modifié au besoin;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente annule et remplace l'entente signé entre les parties le 12 octobre 1989;

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal autorise la signature de la nouvelle entente d'une durée de quinze ans par la mairesse, Martine Brouard et la directrice générale et greffière-trésorière, Lynda Fillion, nouvelle entente qui comprenant une contribution financière annuelle payable en deux versements égaux de 15 000. \$ en avril et en octobre, un renouvellement automatiquement par périodes successives de trois ans au même moment que la révision de la contribution financière qui pourra être modifiée au besoin.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.2 - Sécurité civile

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT

7.1 - Rapport des tests d'eau potable

7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées

2022-09-204

7.3 - Résolution pour autoriser un nouveau budget de 10 000.00 \$ pour l'étude hydrogéologique du nouveau puits

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stornoway a autorisé Les Services EXP à mettre aux normes les installations de production d'eau potable du centre communautaire en 2021, #2021-04-75;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Laforest Nova inc. (LNA) hydrogéologie

environnement a dû réviser à la hausse son offre de service, n°4946, pour la coordination des analyses d'eau, la rédaction d'un rapport en hydrogéologie et la demande d'autorisation du nouveau puits foré en mai 2022 suite à l'échec des travaux réalisés sur l'ancien puits de l'hôtel de ville, d'un montant estimé de 9 369.00 \$ avant taxes, tel que spécifié dans l'offre de service n°4946-Révision du budget Stornoway;

Il est proposé par Richard Boivin

QUE le conseil municipal de Stornoway accepte l'offre de service, n°4946-Révision du budget Stornoway, au montant approximatif de 9 369.00 \$ de l'entreprise Laforest Nova inc. qui l'autorise à faire la coordination des analyses d'eau, la rédaction d'un rapport en hydrogéologie et la demande d'autorisation du nouveau puits foré en mai 2022;

QUE le montant soit pris à même les sommes subventionnées dans le compte *Dépenses taxes essences n°02-320-10-521*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.4 - Résolution pour obtenir un acte notarié interdisant des activités à risque de contamination sur la partie du lot 3 190 385 ou demande d'achat de la partie

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil. Nous n'avons pas encore reçu la réponse du choix de l'option du propriétaire du lot.

8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES

9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME

2022-09-205

9.1 - Résolution pour autoriser la notaire Me Louise Aubert à rédiger la promesse de vente du lot 6 322 822 du parc industriel et autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer la promesse de vente avec les Entreprises Marchand & Frères inc.

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises Marchand & Frères inc., a démontré de l'intérêt à acheter un terrain appartenant à la municipalité dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT QU'une demande de rédiger et signer une promesse vente/d'achat est requise afin d'établir les modalités entre les deux parties avant le contrat de vente;

Il est proposé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la notaire Me Louise Auber à préparer la promesse de vente/achat;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement des honoraires relatifs à la promesse de vente/d'achat dans le poste *Services juridiques n° 02-190-00-412*;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-206

9.2 - Résolution pour autoriser la vente aux Entreprises Marchand & Frères inc. du lot 6 322 852 du parc industriel et pour autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'acte de vente avec les Entreprises Marchand & Frères inc.

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises Marchand & Frères inc., a démontré de l'intérêt à acheter un terrain appartenant à la municipalité dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT QU'une demande de rédiger une promesse vente/d'achat a été demandée afin d'établir les modalités entre les deux parties avant le contrat

de vente;

Il est proposé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la vente par la municipalité aux Entreprises Marchand & frères Inc. d'un terrain vacant désigné comme le lot 6 322 852 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, d'une superficie de 4046.3 mètres carrés;

QUE le conseil municipal de Stornoway approuve que cette vente soit faite pour le prix de 10 889.00 \$, plus les taxes applicables, s'il y a lieu, et payable comptant à la signature de l'acte de vente notarié;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement des honoraires relatifs au contrat de vente dans le poste *Services juridiques n° 02-190-00-412*;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la mairesse, Martine Brouard ou le maire suppléant, Réjean Boulanger et la directrice générale et greffière-trésorière, Lynda Fillion, à signer l'acte de vente, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-207

9.3 - Résolution pour payer deux baux au MERN pour le parc Stornoway, bail # 609046 00 004 et le bail # 609046 00 002

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway loue des parties de terrain au Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles sur les terrains près de la rivière Felton;

Il est proposé par Linda Bouchard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement du bail au Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles # 609046 00 002 au montant de 137,97 \$ taxes incluses;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement du bail au Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles # 609046 00 004 au montant de 137,97 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Parc Stornoway-Baux n°02-701-60-970*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10 - LOISIRS - CULTURE

2022-09-208

10.1 - Résolution pour payer la facture des extras et de la soumission à Les Constructions Simocam pour la rénovation du chalet des loisirs-Projet accessibilité.

CONSÉDÉRANT QUE les extras ont été validés et autorisés par les autorités compétentes de la municipalité;

CONSÉDÉRANT QUE le montant de la facture de la soumission est présenté tel que soumis lors de l'appel d'offres;

Il est proposé par Réal Cameron

QUE le conseil autorise le paiement de la facture des extras pour le montant de 15 705.56 \$ (taxes incluses) ainsi que le paiement de la facture de la soumission pour le montant de 86 847.05 \$ (taxes incluses) tel que la soumission présentée lors de l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11 - LÉGISLATION

12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-09-209

12.1 - Comptes à payer

Il est proposé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout de la facture de\$;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés, Art. 204 CM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.2 - Dépenses récurrentes du mois d'août 2022

Les dépenses récurrentes du mois d'août sont inclus avec les comptes à payer. Règ. 2016-499.

12.3 - Rapport de la petite caisse au 1er septembre 2022

Le rapport de la petite caisse au 1er septembre 2022 est déposé. Les conseillers ont reçu une copie.

2022-09-210

12.4 - Résolution pour verser une contribution à la Fondation québécoise du cancer- Campagne corporative 2022

CONSIDÉRANT QUE comme chaque année, la campagne corporative de la Fondation québécoise du cancer fait appel aux gens d'affaires et à la population de notre région afin de soutenir les programmes et les services offerts en Estrie aux personnes touchées par un cancer;

Il est proposé Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le versement d'une contribution de 250 \$ à la Fondation québécoise du cancer;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subventions et dons organismes de charité n°02-110-00-990*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-211

12.5 - Résolution pour autoriser la directrice générale à participer au colloque de Zone à Lac-Mégantic et à payer les frais d'inscription de 90.00 \$

CONSIDÉRANT QUE le Colloque de zone de la Zone 8, Estrie, de l'Association des directeurs municipaux du Québec, ADMQ aura lieu le jeudi 15 septembre 2022 au Centre Sportif Mégantic;

CONSIDÉRANT QUE le colloque de zone est en partenariat avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, MAMH, direction de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE ces colloques de zone traitent de sujets d'actualité par le MAMH et des spécialistes invités;

Il est proposé par Richard Boivin

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale à participer au Colloque de zone de la Zone 8, Estrie, de l'Association des directeurs municipaux du Québec, ADMQ aura lieu le jeudi 15 septembre 2022 au Centre Sportif Mégantic;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Formation et perfectionnement n°02-130-00-454*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-212

12.6 - Résolution pour verser 100 \$ à chaque finissant du secondaire V de Stornoway

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway veut souligner la réussite scolaire en remettant une bourse de 100 \$ à chaque étudiant qui aura terminé son secondaire V et obtenu son diplôme;

CONSIDÉRANT QUE deux jeunes se sont qualifiés pour obtenir une bourse de 100 \$ pour l'année scolaire se terminant en 2022;

Il est proposé par Richard Boivin

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le versement de bourses de 100 \$ pour souligner la réussite scolaire des deux étudiants de Stornoway qui ont obtenu leur diplôme de secondaire V et de remettre la bourse lors de la semaine de la persévérance scolaire en février 2023;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subventions et dons organismes de charité n°02-110-00-990*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-213

12.7 - Résolution pour verser une contribution financière pour l'année 2022-2023 à l'organisme Place aux jeunes du Granit

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes du Granit favorise la migration, l'établissement et la rétention de jeunes diplômés âgés de 18 à 35 ans dans la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT QUE des séjours exploratoires sont organisés afin de leur faire découvrir la région;

Il est proposé par Richard Boivin

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le versement de 300 \$ en contribution financière au projet Place aux jeunes du Granit;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subventions et dons organismes de charité n°02-110-00-990*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2022-09-214

12.8 - Résolution pour renouveler l'adhésion de la Chambre de commerce et d'industrie Région de Mégantic

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire partie des membres de la Chambre de Commerce région de Mégantic;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut contribuer à l'essor de la région;

Il est proposé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise sa participation à la Chambre de Commerce région de Mégantic au coût annuel de 143,72 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste
Cotisation Chambre de commerce Région Mégantic n°02-110-00-960.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-215

12.9 - Résolution pour transférer et 100 000. \$ du compte Avantage entreprise au compte Épargne avec opérations et 102 552.61 \$ pour payer les factures du projet accessibilité

CONSÉDÉRANT QUE la municipalité a reçu le montant de la subvention de 100 000. \$ qui a été déposé dans le compte Avantage en septembre 2019 pour le projet accessibilité chalet des Loisirs;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés depuis juin 2022 pour un montant de 102 552.61 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QU'un montant de 100 000. \$ doit être transféré pour le paiement des transactions courantes de la municipalité;

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE le conseil autorise le virement du compte Avantage au compte épargne avec opération le montant de 202 552.61 \$ pour le paiement des factures du projet accessibilité du chalet des loisirs et le paiement des factures courantes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2022-09-216

12.10 - Résolution pour accepter l'offre de service Cain Lamarre pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway utilise les services juridiques de Caïn Lamarre SENCRL.;

CONSIDÉRANT QUE Caïn Lamarre SENCRL a présenté une soumission pour ses services pour une banque d'heures à taux horaire réduit, soit 15 heures pour 2 700.00 \$;

Il est proposé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la mairesse et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

QUE les montants soient pris à même les sommes à être budgétées pour l'année 2023 dans le poste *Services juridiques n°02-190-00-412.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13 - RÉSEAUX ROUTIERS

13.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

2022-09-217

13.2 - Résolution pour autoriser le premier versement d'Excavation Bolduc

CONSIDÉRANT QUE le premier décompte progressif présenté par l'entrepreneur Excavation Bolduc inc. au montant de 101 081.19 \$ (taxes incluses) a été signé et recommandé pour paiement par l'ingénieur responsable du chantier de la Firme EXP;

CONSIDÉRANT QUE le présent décompte progressif inclut la retenue contractuelle de 10 % valide jusqu'à l'acceptation des travaux.

Il est proposé par Renald Béliveau

QUE le conseil autorise le paiement de 101 081.19 \$ (taxes incluses) pour payer le premier décompte progressif présenté par l'entrepreneur Excavation Bolduc inc. pour les travaux réalisés jusqu'au 26 août 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers

14 - TECQ 2019-2023

15 - CORRESPONDANCE

La correspondance du mois d'août est déposée. Les conseillers désirant plus de détails pourront en obtenir une copie.

16 - VARIA

16.1 - Ajout

16.2 - Ajout

16.3 - Ajout

17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

17.1 - Voirie - Réjean Boulanger

M. Boulanger a fait la tournée des chemins. C'est très beau. Il reste la niveleuse à passer.

17.2 - Bibliothèque - Rachelle Audet

Dorénavant, c'est Linda Bouchard qui sera la responsable municipale pour la bibliothèque et Rachelle deviendra la responsable du Village-relais. Le tableau des statistiques sur les prêts de livre jusqu'au 31 juillet 2022 a été déposé. La réunion du comité a eu lieu le 1er septembre. La rotation des livres sera faite mercredi le 7 septembre. Une porte ouverte est organisée, samedi le 17 septembre en avant-midi, pour le 40 ième de la bibliothèque. L'invitation du club Lions pour souligner l'apport des bénévoles de la bibliothèque aura lieu le mercredi 21 septembre.

17.3 - Transautonomie - Réal Cameron

Aucune activité. Nous allons vérifier si les activités vont reprendre comme avant la pandémie.

17.4 - Conseil d'établissement d'école - Linda Bouchard

La nouvelle directrice est madame Anne-Josée Lemieux. Elle est aussi la directrice de l'école de Nantes et de Ste-Cécile. Dans les statistiques d'élèves pris dans l'Écho de Frontenac, il y a 53 élèves de la première à la sixième année, plus neuf élèves en maternelle 5ans et cinq élèves en maternelle 4 ans.

17.5 - Loisirs - Richard Boivin

Rien de spécial.

17.6 - Famille et aînés - Réal Cameron

Ils continuent de jouer à la pétanque. La semaine dernière, ils sont allés jouer à Lac-Mégantic.

17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger

Rien à signaler

17.8 - Sécurité civile, Croix-Rouge - Renald Béliveau

Rien à signaler.

17.9 - Comité de développement - Linda Bouchard

La prochaine réunion mercredi le 7 septembre. Le contrat Remax pour la vente de l'immeuble de la caisse se termine bientôt.

17.10 - COGESAF - Sacha Simoneau-Roy

Rien à signaler.

17.11 - Parc Stornoway - Réal Cameron

Le bois a été coupé le long du chemin pour se rendre au chalet. Une demande sera faite au club de motoneige pour partager les frais avec le club VTT pour défrayer les frais engendrés pour cette coupe de bois. Il reste à débroussailler le coin des entrées par Réjean. La subvention demandée au fond éolien de St-Robert pour le poêle et les tables est entrée le 6 septembre. Une demande pour vidanger la toilette sèche sera faite pour cet automne.

17.12 - Parc Frontenac - Martine Brouard

Le dossier suit son cours. Des rencontres sont à venir concernant les accès demandés au parc. Le dossier est à l'étude par les spécialistes.

17.13 - Village-relais - Linda Bouchard

Cet été, il y a eu 2 concours : "Faites le plein de chez-nous" et "Le Québec n'a rien à envier". Un nouveau concours a débuté le 5 septembre. "Vous gagnez à prendre une pause" une invitation à se rendre dans les commerces signataires du réseau des Villages-relais pour être admissible au tirage. Prix à gagner : 8 trousseaux d'urgence de luxe d'une valeur de 100. \$/chacune. Voir Facebook et Instagram pour participer. Pour l'application Anekdote, il y a 26 villages sur 44 qui ont adhéré au programme Anekdote. Un kit médias sera fourni à ces villages-relais participants.

17.14 - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet

Le spectacle, Chantes-là ta chanson aura lieu, samedi le 8 octobre prochain. Il y a eu 116 soupers spaghetti vendus lors du souper paroissial, de dimanche dernier.

18 - MOT DE LA MAIRESSE

La mairesse désire féliciter ceux qui ont participé à l'organisation du souper paroissial. Ce fût encore un grand succès. Des anciens résidents de Stornoway en ont profité pour participer et revoir leur monde. Une rencontre est prévue le 20 septembre avec la nouvelle directrice de l'école.

Madame Martine Brouard, mairesse sera présente au prochain conseil des maires qui aura lieu le 7 septembre prochain. Visiter le site web de la MRC du Granit pour consulter les procès-verbaux. www.mrcgranit.qc.ca/.

19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2022-09-218

20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Renald Béliveau et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 8 h 26.

.

Martine Brouard,
Mairesse

Lynda Fillion,
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Martine Brouard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.